



Numéro 64 - 09 novembre 2017

CTL du 09/11/2017

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. PAILLET, M. RAYMON, Mme GIGUET

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. WAY (T), M. TEULLIERAS (S), M. VEYLET (S)

FO DGFIP : M. DEJOU (T), MME BOURGADE (T), M. ANTHONY (S)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T),

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire -adjoint : M DEJOU (FO).

Les organisations syndicales lisent une déclaration liminaire (voir annexe)

M. MORICEAU déclare être dans l'expectative concernant « CAP 2022 », il pense que dès le 1^{er} trimestre 2018 une quinzaine de propositions devrait être formulé. Il indique que pour l'instant aucune décision n'a été prise par le ministre pour la fermeture de Laroquebrou et Montsalvy, il considère que les organisations syndicales ont tort de revendiquer le maintien de ces structures et que leur fermeture ne pourra que renforcer les postes de rattachement. Il regrette que les syndicats aient choisi de répondre par voix de presse à l'argumentaire chiffré qu'il a développé lors de son interview sur France3 et que cette bataille de chiffres aurait dû se tenir en interne.

M. HINDERSCHID (CGT) lui rétorque que, compte tenu de l'importance du sujet, les organisations syndicales ont considéré que le débat ne pouvait pas rester en interne et que si elles n'avaient pas agi ainsi la question serait d'ors et déjà tranchée. Quant à la question des chiffres, même s'il a bien conscience que ce ne sont pas les seuls arguments que le directeur a développé devant la caméra, il ne peut être le seul à y faire référence.

M. WAY précise que c'est à la demande de certains organes de presse écrite, suite à notre demande de droit de réponse sur France3 qui n'a pas donné suite, que nous avons été amenés à communiquer sur le sujet.

M. MORICEAU comprend mieux notre démarche sur le sujet.

Avant d'ouvrir la séance et après avoir constaté que le quorum est atteint, M. MORICEAU propose que le point de l'ordre du jour concernant le dispositif d'entraide des SPF soit examiné pour avis et non pour information.

I - Approbation des PV des CTL des 05 et 14 septembre 2017 (pour avis):

M. MORICEAU, anticipant la demande des organisations syndicales, propose de dissocier les approbations des PV des réunions du 05 et 14 septembre 2017.

Sans observations, le PV du 05 septembre est approuvé à l'unanimité

Les organisations syndicales refusent de se prononcer sur celui du 14 septembre, aucune d'elles n'étant présente lors de cette réunion.

II - Les ponts naturels 2018 (pour avis):

M. MORICEAU présente les résultats du sondage effectué auprès de l'ensemble des agents du département. Il portait sur 7 possibilités de ponts naturels et devait déterminer 3 dates préférentielles. **Les dates du 11 mai, 24 décembre et 31 décembre ont été retenues.**

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle la position de principe de son organisation syndicale qui souhaite que la liberté de choix soit laissée aux agents, que les ponts naturels ont été mis en place pour pallier aux difficultés des services générées par les suppressions d'emplois et que seul les ARTT peuvent être imposés.

M. WAY (CGT) considère que la CGT se doit de défendre l'ensemble des agents, or certains de nos collègues souhaiteraient consommer l'ensemble de leurs congés avant la fin d'année.

M. HINDERSCHID (CGT) demande si, comme par le passé, l'aval des agents n'ayant pas de jour ARTT a été demandé.

M. JOUVE répond que non, les services étant fermés, ils devront poser un jour de congé.

M. HINDERSCHID (CGT) constate que la démonstration des craintes de la CGT est faite, il s'agit bien d'imposer des jours de congés.

**VOTE : POUR (2 FO – 2 Solidaires)
CONTRE (2 CGT)**

III - Tableau de bord de veille sociale 2017, sélection des indicateurs complémentaires (pour avis):

M. MORICEAU présente le tableau de veille sociale qui sera mis en œuvre en 2018. Celui-ci se composera de 6 indicateurs socles et de 4 indicateurs complémentaires. L'exercice du jour consiste, pour les organisations syndicales, à choisir ces 4 indicateurs parmi un panel de 16.

M. HINDERSCHID (CGT) constate que cette réforme est un nouveau recul du dialogue social, les organisations syndicales vont être privées d'un certain nombre d'informations par la réduction du nombre d'indicateurs socles. Le choix départemental des indicateurs complémentaires ne pourra que générer des niveaux d'information différents selon les départements. Pour sa part tous les indicateurs sont importants et nourrissent la réflexion sur le fonctionnement de nos services et les conséquences qu'en subissent nos collègues.

M. MORICEAU rappelle qu'il a mis en place la mission des conditions de vie au travail en y intégrant les organisations syndicales contrairement aux préconisations nationales, il propose de reporter la décision du CTL après que ce groupe de travail ait examiné ce sujet et précise qu'il n'est pas opposé à élargir le nombre d'indicateur complémentaire si cela n'impacte pas trop le service RH de la direction.

Les organisations syndicales en étant d'accord, ce vote est reporté.

IV – Le tableau de bord de veille sociale (pour information):

M. HINDERSCHID (CGT) regrette que seule la fiche d'analyse de la direction nous soit transmise ce qui occulte de nombreux indicateurs dont les résultats nous étaient fournis par le passé. Il est donc impossible de se faire une idée précise de la situation du département.

M. MORICEAU, après quelques hésitations, accepte de fournir ces informations par service, sauf si la taille du service nuit à la confidentialité. Ce complément d'information sera fourni lors du groupe de travail « conditions de vie au travail ».

V – Dispositif d'entraide SPF (pour avis):

M. MORICEAU fait part des difficultés de ce service, dont le délai de traitement des actes est passé de 130 à 180 jours malgré qu'il a fait l'effort de fournir ce service en personnels à hauteur du TAGERFIP, que l'équipe de renfort soit présente en permanence et que des auxiliaires soit recrutés régulièrement. Le changement de chef de contrôle et la rotation des agents participe aux difficultés du service. C'est pour cela qu'il a demandé à participer à l'expérimentation de l'entraide entre services de publicité foncière.

M. RAYMON espère que cette collaboration permettra d'améliorer la productivité du service par l'échange d'expérience avec un service qui a de meilleurs résultats.

M. MORICEAU indique que cela fera l'objet d'une convention (avec le SPF d'Auxerre) qui déterminera le nombre d'agents mis à disposition et la période. Seuls les actes téléactés seront traités à distance, le stock papier sera toujours géré sur place.

M. TEUILLIERAS (CGT) estime que le gain de productivité ne se fera qu'au détriment de la qualité du traitement des actes.

M. MORICEAU accepte moins d'exigence et rappelle que c'est sa responsabilité qui est engagée.

M. TEUILLIERAS (CGT) craint que la mise en place de ce dispositif n'entraîne une baisse d'effectif, voir un transfert du service à terme.

M. MORICEAU affirme que non.

Les organisations syndicales demandent une interruption de séance afin de déterminer leur position sur le sujet.

Suite à cette interruption, les organisations syndicales se prononcent unanimement contre cette proposition.

M. MORICEAU, très en colère, ne comprend pas cette décision, considère que c'est une grave erreur et estime que c'est mettre à bas tous les efforts qu'il a faits pour sauver ce service. Il décide de rompre le dialogue social à 16H05, précise qu'il n'interviendra plus dans les débats de cette instance et laisse M. JOUVE animer la séance.

M. HINDERSCHID (CGT) trouve cette attitude dès plus puérile et précise que le sens de ce vote est de prévenir une externalisation des missions du SPF. Toutes les administrations ou les entreprises à caractère de service public qui ont développé ce type de travail à distance ont vu rapidement disparaître un des deux services, voire les deux vers une plateforme de taille plus importante.

M. RAYMON considère que laisser le service s'enfoncer ne peut que favoriser sa disparition.

M. HINDERSCHID (CGT) pense qu'il y a d'autres solutions et que l'aide que nécessite ce service peut être déclinée en local.

Pour mémoire le syndicat national CGT Finances Publiques alertait dès septembre 2016 sur les dangers du dispositif d' « entraide » des SPF :

« La méthode employée participe d'une stratégie déjà déployée à la DGFIP mais qui présente cette fois un caractère industriel, basé sur « l'entraide » !

Selon la direction générale l'état de la publicité foncière est préoccupant. La situation est critique pour certains SPF (qui sont à plus de 100 jours de délai de publication). Elle ne s'améliore pas, malgré les simplifications en terme d'outils et de méthode de travail.

Or l'objectif de donner l'accès au fichier immobilier des notaires, vendu comme un moyen de diminuer la charge des services, impose que les bases soient à jour. L'expérimentation doit commencer dès juin 2017...

La solution c'est le travail à distance généralisé !

Il peut prendre deux formes :

✓ *La gestion conjointe qui permet à un agent de travailler depuis son poste sur d'autres bases FIDJI situées sur un même site ;*

✓ *L'entraide, pour les services implantés sur des sites distincts, y compris en dehors du département.*

...

Vous l'aurez compris, ceux qui sont à jour vont aider ce qui sont en retard ! ... et surtout, ils ont intérêt à accepter, sinon leur structure est immédiatement menacée de fermeture. L'efficacité justifiant les suppressions d'emplois !

Le directeurs sont volontaires quelle que soit leur situation :

✓ *Ceux dont les SPF sont en retard auront de la main d'oeuvre pour mettre à jour le fichier !*

✓ *Ceux dont les services sont à jour, expliquant à leurs agents qu'ils préservent leurs emplois !*

La CGT Finances Publiques n'a pas manqué de relever le piège dans lequel la direction générale enferme les agents.

Cette stratégie est déjà à l'oeuvre avec le CSP à distance, les STDR régionaux, les centres de contact, le travail à distance dans les SIE, les pôles juridictionnels judiciaires et administratifs, les « synergies » en matière de formations initiale et continue, les compétences croisées des directions et maintenant l'entraide entre SPF... et le prélèvement à la source viendra parfaire la complète déstructuration de la DGFIP.

En 2014, la CGT Finances Publiques était accusée de crier au loup lorsqu'elle s'alarmait des conséquences du rapport de la fondation IFRAP qui préconisait d'aboutir à un SIE et un SIP par département, et un SPF par région. La DGFIP se donne les moyens d'y arriver à très court terme ! »

VI – Bilan de la notation 2017 (pour information):

Mme GIGUET présente le bilan de la notation 2017 (gestion 2016), il est présenté sous cette forme pour la dernière fois pour les cadres A et C du fait de l'entrée en vigueur du PPCR en 2017.

La mise en place du PPCR signifie la fin de l'avancement accéléré effectif pour les cadres B cette année et dès la prochaine campagne de notation pour les cadres A et C. La CGT rappelle qu'elle s'est opposée à PPCR. Pour mémoire, les fédérations syndicales des fonctionnaires opposées à PPCR (CGT, FO et SOLIDAIRES) chiffrent à 350 millions d'euros la perte de rémunération annuelle pour l'ensemble des 4 millions de fonctionnaires concernés par cette mesure.

VII – Le DUERP 2016/2017 et le PAP 2017 (pour information):

Mme GIGUET présente le DUERP 2016/2017 et le PAP 2017

M. HINDERSCHID (CGT) regrette que ces documents soient examinés en CTL aussi tardivement et constate que le seul risque classé en B, concernant les risques psychosociaux, ne voit aucune mesure de prévention proposée.

M. JOUVE estime que les formations « gestion du stress », somme toute annulée par manque de participants, sont de nature à réduire ces risques.

VIII – Mise en place d'une « maison de l'Etat » à Mauriac (pour information):

M. JOUVE nous informe de la création d'une maison de l'état à Mauriac, cela consiste à déménager les services de la DDT dans les locaux des finances publiques. Ils seront implantés au troisième étage du bâtiment avec un accès au public par interphone. Une convention d'utilisation des locaux sera établie, elle définira la répartition des charges.

IX – Projet de note locale sur les frais de déplacement (pour information):

M. JOUVE présente le projet de note locale de remboursement des frais de déplacement, il indique que ce projet est quasiment abouti.

M. VEYLET (CGT) constate des améliorations dans la prise en charge de certains déplacements. Par exemple les déplacements sur Lyon en voiture seront dorénavant indemnisés selon le barème kilométrique. Cependant la note exclue le remboursement des frais d'hôtel la veille des missions à Clermont-Ferrand, en contradiction avec les préconisations de la Direction générale.

La foire aux questions sur les frais de déplacement temporaire disponible sur Ulysse précise « Si un départ le jour même nécessite de quitter le domicile avant l'heure permettant d'arriver au bureau au début de la plage variable, un départ dès la veille peut être assimilé à une contrainte. Les frais d'hébergement ainsi engagés sont alors remboursés sur présentation des justificatifs de dépense. »

M. JOUVE assume que la règle soit différente à la DDFiP du Cantal.

La CGT continuera à intervenir sur ce point.

M. VEYLET (CGT) estime que concernant les missions sur Toulouse la note devrait prendre en compte différemment la situation de Toulouse « centre » et Toulouse « ENFiP », beaucoup moins bien desservi par les transports en commun.

X – Questions diverses :

M. WAY (CGT) demande quand aura lieu la journée d'accueil des 2 agents C nouvellement affectés au 2 octobre 2017. Mme GIGUET indique que la date du 22 novembre est retenue.

M. WAY (CGT) demande si, suite à la question posée par les représentants CGT au dernier CDAS, la direction s'est renseignée quant à l'accès au tarif groupe des parkings de la ville d'Aurillac via la délégation départementale de l'action sociale.

M. JOUVE répond que renseignement pris, c'est non.

M. HINDERSCHID (CGT) demande s'il y a des projets de restructuration pour 2018.

M. JOUVE : « à ce stade, pas de réponse ».

M. HINDERSCHID (CGT) estime que comme prévu dans la réglementation la CAP locale aurait dû être consultée pour le classement en poste spécifique de l'emploi de catégorie B à la trésorerie de St-Martin-Valmeroux, mesure qui au demeurant ne peut être que de nature à améliorer la situation du poste.

M. JOUVE répond que la note de la centrale ne faisait pas référence à cette consultation.

M. HINDERSCHID (CGT), suite à l'épisode neigeux récent, demande si la possibilité de prendre son poste de travail dans le poste le plus proche de son domicile existe toujours en cas d'impossibilité de rejoindre son poste d'affectation.
M. JOUVE répond non. Il est prêt à réviser sa position s'il y a un mètre de neige.

M. WAY (CGT) suite à l'expérimentation du télétravail à la DDFiP du Cantal demande quand est envisagée sa généralisation.

Mme GIGUET précise que l'expérimentation est encore en cours au moins jusqu'à fin 2017. Il n'y aura pas de généralisation et d'autre appel à candidature avant 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

Vos élus CGT au CTL

Daniel HINDERSCHID, Luc WAY, José TEUILLIERAS, Laurent VEYLET



DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 9 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Président,

La DGFIP supportera en 2018 l'ensemble des suppressions d'emplois de la Fonction Publique d'État, soit 1600 postes. Depuis sa création, la DGFIP aura ainsi perdu plus de 20000 emplois, près de 37000 depuis 2002.

Dans n'importe quelle institution ou entreprise de la taille de la DGFIP, cela s'appelle un plan social.

Ce chiffre, qui selon l'administration est raisonnable, ne signifie pas que la Direction Générale va mettre la pédale douce sur les restructurations en tout genre ou sur les évolutions négatives en matière de règles de gestion.

Au contraire ! Nous sommes appelés à continuer de faire des efforts avant la liquidation de nos missions, de nos métiers, avec en prime et à la clé, le risque d'une mobilité forcée, y compris en dehors de la sphère publique. Ce chiffre doit être surtout rapporté aux prévisions sur 5 ans : 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État (et, comme d'habitude, nous en serons les principaux pourvoyeurs), promesse qui sera tenue, dixit notre ministre de tutelle.

D'ailleurs la communication de Bruno Parent souligne que «les efforts en matière de suppressions d'emplois» ont «vocation à se renforcer dans les années suivantes».

Comment la DGFIP pourra-t-elle le supporter ? Comment notre Direction pourra-t-elle le supporter ?

La réponse se nomme "CAP 22" (Comité Action Publique 2022). Ce comité mis en place le 26 septembre par le Premier Ministre, aura pour mission de s'interroger sur : "l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions".

La porte est donc belle et bien ouverte pour les privatisations et les abandons de missions.

Et ce n'est plus une élucubration de syndicalistes en manque d'arguments, c'est une orientation claire.

Les orientations de fond de ce gouvernement ne se cachent même plus derrière ses choix budgétaires et économiques. Il s'agit de mettre à mort le modèle social qui régit les rapports sociaux dans notre pays depuis l'après-guerre. La diminution, voire la suppression des Services Publics entre pleinement dans ce schéma.

En plus, nous allons être frappés au portefeuille, dès le 1er janvier 2018, par une perte sèche de

pouvoir d'achat avec, notamment :

- Un regel du point d'indice (après la large augmentation de 1,2 % après 7 ans de glaciation) ;
- Une réinstauration de la journée de carence (qui ne sera pas compensée par l'employeur) ;
- L'application du non-protocole PPCR et l'introduction du RIFSEEP (retour de la prime au rendement).
- Une augmentation de la CSG avec un système de compensation que les fonctionnaires vont s'autofinancer.

Pour nous, représentants des personnels, l'alternative est simple : les soins palliatifs ou la lutte.

Nous choisissons la lutte !!!

C'est pourquoi, nous appelons tout le personnel de la DDFiP du CANTAL à se mettre en grève le 16 novembre et à manifester son mécontentement.

Nous ne pouvons pas terminer nos propos Monsieur le Président sans vous dire que vos propos erronés tenus devant les journalistes de France 3 ont considérablement touché nos collègues dans leur fierté.

Les médias et les politiques relayent assez de discours anti-fonctionnaires sans avoir besoin de votre aide.

Pour finir, nous dénonçons les conséquences néfastes de l'Adaptation des Structures et du Réseau. La solution permettant à la DGFIP de faire face efficacement à sa mission de Service Public ne repose pas sur les fusions/concentrations, mais bien dans le renforcement du réseau, la résorption des déficits en emploi, le maintien et le développement du maillage territorial, garantissant à tous, contribuable, usager, un interlocuteur de proximité conscient de son rôle de service public.

Nous vous redisons donc aujourd'hui que nous continuons notre lutte pour faire échouer votre projet de fermeture des trésoreries de Laroquebrou et Montsalvy.